

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 décembre 2022

N°2022/12/08/22. Objet : Tarifs et conditions générales de vente camping et office de Tourisme à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Le huit décembre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le deux décembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

Etaients Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, WAJS Alexandre, GERMAIN Emilie, Christine GARCIN-GOURILLON, Sylvie NARDI, Dominique STEKELOROM, Bernadette SAMUEL, Fabienne CITI jusqu'au point 23 inclus, REYNOUD Henri, Mathieu BONARD, Laurent JUGLARET, FABRE Thierry, Murielle GARZINO, Marie-Pierre CALLET, CHAIX Alain, Lucie BABIN

Pouvoirs : Fabienne CITI a donné pouvoir à Christine GARCIN-GOURILLON à compter du point 24.

Absents excusés : Fanny ARSAC et LAFFITTE Patrick

Secrétaire de séance : Alain CHAIX

Rapporteur : Christine GARCIN-GOURILLON

Madame le rapporteur rappelle à l'assemblée les divers types de tarifs relatifs à l'exploitation du camping municipal « les Romarins » et ceux relatifs aux partenariats avec l'Office de Tourisme.

Elle précise que compte-tenu du contexte inflationniste impactant notamment les factures d'énergie sur l'exploitation du camping, il y a lieu d'approuver une nouvelle grille tarifaire applicable à compter du 1^{er} Janvier 2023. Madame le rapporteur indique enfin qu'il est proposé de « toiletter » un certain nombre de dispositions des conditions générales de vente liées à l'exploitation du camping municipal « les Romarins »

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie dans sa séance du 6 décembre 2022

Vu la proposition de grilles de tarifs applicables à l'exploitation du camping municipal « les Romarins » à compter du 1^{er} Janvier 2023 annexés à la présente délibération (annexe 1)

Vu la proposition de grilles de tarifs applicables aux partenariats (adhésions) à l'Office de Tourisme à compter du 1^{er} janvier 2023 annexés à la présente délibération (annexe 2)

Vu les modifications apportées aux conditions Générales de vente liées à l'exploitation du camping municipal « les Romarins » annexées à la présente délibération (annexe 3)

APPROUVE la grille de tarifs applicables à l'exploitation du camping municipal « les Romarins » à compter du 1^{er} Janvier 2023 annexée à la présente délibération (annexe 1) ainsi que la grille de tarifs applicables aux partenariats (adhésions) à l'Office de Tourisme à compter du 1^{er} janvier 2023 annexée à la présente délibération (annexe 2)

APPROUVE les modifications apportées aux conditions Générales de vente liées à l'exploitation du camping municipal « les Romarins » annexées à la présente délibération (annexe 3)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'Hôtel de Ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 15/12/2022

Publication sur le site de la mairie le : 15/12/2022

Secrétaire de séance,

Alain CHAIX

Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ

Ouvert du
15 mars au
5 novembre
2023

TARIFS 2023 CAMPING MUNICIPAL

AR Prefecture

013-211300587-20221208-DELIB22-DE
Reçu le 15/12/2022

Ro 60 20 Maussane les Alpilles - ☎: 04 90 54 33

Nature des prestations	Basse saison du 15/03 au 07/04 et du 15/10 au 05/11	Moyenne saison du 08/04 au 30/06 et du 26/08 au 14/10	Haute saison du 01/07 au 25/08
Forfait journalier emplacement - véhicule habitable - caravane (comprenant 1 ou 2 adultes + 1 enfant de moins de 12 ans + 1 véhicule habitable) 	17.00 €	21.50 €	28 €
Forfait journalier emplacement - tente (comprenant 1 ou 2 adultes + 1 enfant de moins de 12 ans + 1 véhicule <u>non</u> habitable) 	15.00€	19.00€	23€
Forfait journalier emplacements 44a/44b/44c * * Emplacements réservés exclusivement aux tentes ne bénéficiant pas de raccordement électrique	14.00 €	18.00€	22€
Forfait journalier porteur carte ACSI (Carte ACSI acceptée du 15/03 au 30/06 et du 26/08 au 05/11)	21.00€		21.00€

SUPPLEMENTS

Electricité, la journée 	4.80 €		
Enfant supplémentaire, la journée 	2.50 €	3.00 €	3.70 €
Adulte supplémentaire, la journée 	4.80 €	5.70 €	6.50 €
Visiteur utilisant les sanitaires (hors campeurs) 	4.50 €		
Chien, la journée 	3.50 €		
Jeton sèche-linge 	2.50 €		
Jeton lave-linge 	4.30 €		
Dosette lessive écologique 	1.20€		
Acompte pour réservation de séjour 	30% du prix total du séjour avec au minimum un règlement équivalent à un forfait journalier		
Tarifs douches (hors campeurs) 	4.50 €		
Garage mort sur emplacement (non admis en haute saison)	15.00 €		
Garage mort, hors emplacement, la journée (dans la limite de 21 jours)	4.00 €		
Forfait déplacement caravane (incluant maximum 2 déplacements) 	15.00€		
Caution fiche électrique remboursable à la restitution*	40.00 €		
Frais de réservation en ligne 	5,00€		
Taxe de séjour	0.66€ par adulte et par jour		

*Tout objet soumis à caution non restitué le jour du départ ne fera l'objet d'aucun remboursement ultérieur.

Attribution de crédits jours (sauf porteur de carte ACSI)		
	Durée du séjour	Crédits jours
HAUTE SAISON		
Du 02/07 au 19/08	dès 21 jours	2 jours en MS ou 4 jours en BS
	dès 28 jours	3 jours en MS ou 6 jours en BS
MOYENNE SAISON		
Du 15/04 au 01/07	de 8 à 15 jours	1 jour en BS
et	de 16 à 30 jours	2 jours en BS
Du 20/08 au 14/10	plus de 30 jours	3 jours en BS



PARTENARIAT 2023 OFFICE DE TOURISME DE MAUSSANE LES ALPILLES

Commerces / Artisans / Meublés de Tourisme/ Chambres d'hôtes :

Formule	Formule n°1	Formule n°2
PARTICIPATION	94€	125€
Supplément hors Maussane-les-Alpilles	35€	35€
VOTRE TOTAL		

Hôtel :

Choix entre la Formule 1 ou formule 2 + x euro par chambre (dans la limite de 12 chambres). Le tarif de base ainsi que le tarif par chambre est supérieur pour un établissement situé hors de la commune.

Classement	Formule 1	Formule 2	Supplément Etablissement hors Maussane les Alpilles	Prix par chambre pour un hôtel situé à Maussane les Alpilles (Dans la limite de 12 chambres)	Prix par chambre pour un hôtel situé hors Maussane les Alpilles (Dans la limite de 12 chambres)	VOTRE TOTAL
NC	94€	125€	35€	10€	15€	
1*	94€	125€		10€	15€	
2*	94€	125€		10€	15€	
3*	94€	125€		12€	16€	
4* et +	94€	125€		16€	20€	



Résidences vacances / Villages Vacances :

Choix entre la Formule 1 ou formule 2 + (x € par appartement) dans la limite de 30 appartements. Le tarif de base ainsi que le tarif par appartement est supérieur pour un établissement situé hors de la commune.

Classement	F1	F2	Supplément Ets hors Maussane les Alpilles	Tarif /appartement pour un Ets à Maussane les A. (dans la limite de 30 appartements)	Tarif / appartement pour un Ets hors Maussane les A. (dans la limite de 30 appartements)	VOTRE TOTAL
NC	94€	125€	35€	12€	16€	
1*	94€	125€		12€	16€	
2*	94€	125€		14€	18€	
3*	94€	125€		14€	18€	
4* et +	94€	125€		16€	20€	

Une réduction de 15% sera appliquée sur le tarif en cas de partenariats multiples (réduction appliquée sur l'adhésion la moins chère)

Conditions générales de vente

Réservation

1. Toute réservation implique l'acceptation du règlement intérieur.
2. La réservation est nominative
3. La réservation ne sera effective qu'après réception d'un acompte de **30%** du montant total du séjour avec au minimum l'équivalent du paiement d'un forfait journalier. Toute option non confirmée par le versement d'un acompte au minimum 15 jours avant la date de début de séjour pourra être annulée par le gestionnaire et rendue disponible à la location. Après paiement de l'acompte, une confirmation vous sera adressée par email ou courrier. Toute réservation de séjour sur le site internet se verra appliquer des frais de réservation d'un montant de 5€. **En cas d'annulation de séjour sans motifs tels que définis à l'article 13, l'acompte sera conservé.**

Prestations

4. Le numéro d'emplacement vous sera communiqué à titre indicatif et ne constitue pas une garantie
5. Toute arrivée ne correspondant pas au contrat signé (bulletin de réservation) pourra être refusée et les sommes versées au titre de l'acompte seront conservées
6. La présence d'une personne majeure est exigée par emplacement
7. Un seul véhicule est accepté par emplacement. Tout véhicule supplémentaire devra être signalé et garé sur le parking intérieur. ~~Il sera facturé 4€ par nuit~~ /8. Un maximum de 6 personnes par emplacement est accepté /9. L'accès à la piscine du camping est gratuit et strictement réservé à la clientèle du camping. /10. Arrivées / départs : les arrivées se font entre 14h et 19h ; les départs doivent avoir lieu avant 12h /11. Retard : en cas de retard dans l'occupation de votre emplacement et sans information de votre part une heure avant la fermeture, la réservation sera annulée sans aucun remboursement. La direction se réserve le droit de relouer l'emplacement.

Paiement / Annulation

12. **Paiement du séjour : le solde du séjour devra être réglé à l'arrivée**

13. Annulation : Toute annulation devra être signalée par écrit. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de retard, d'annulation ou de départ anticipé. Sauf cas de force majeure défini par la loi (décès, accident ou maladie nécessitant hospitalisation du locataire). **Tout séjour interrompu ou écourté sans motifs tels que définis à l'article 13 ne fera pas l'objet de remboursement.**

14. Moyens de paiement acceptés : espèces, Visa, Mastercard, Maestro, virement bancaire, chèque français, chèques vacances ANCV /